

Ministère du développement et de l'environnement



I. LE	CONTEXTE GENERAL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE	3
A.	Un isolement geographique fort	3
В.	UNE CONSTELLATION D'ILES DISPERSEES SUR UNE SURFACE OCEANIQUE GRANDE COMM	
Ľ'E	UROPE	
C.	UNE BIODIVERSITE RICHE ET ORIGINALE	3
D.	MAIS EXTREMEMENT VULNERABLE ET MENACEE	4
E.	UNE COMPETENCE DU PAYS	5
F.	DES DIFFICULTES DE PROTECTION SUR LE TERRAIN	5
G.	UN INVENTAIRE ENCORE INCOMPLET	
Н.	LE BESOIN DE CENTRALISER L'INFORMATION	6
II. ET	TATS DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE	6
A.	BIODIVERSITE MARINE	7
B.	BIODIVERSITE TERRESTRE	
III. L	ES ENJEUX	8
A.	LA BIODIVERSITE AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT	8
B.	PROTEGER UNE BIODIVERSITE D'IMPORTANCE MONDIALE	
C.	TENIR COMPTE DES RISQUES PARTICULIERS AUX ILES	
IV. L	ES AXES PRIORITAIRES	10
A.	Une tres large consultation.	10
	Les ateliers de consultation	
2	2. La table ronde	10
Ĵ	B. Les résultats	11
B.	LES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA BIODIVERSITE	13
V. UN	N NECESSAIRE FINANCEMENTDURABLE	13
	ONCLUSION : LES PRIORITES A COURT TERME	

2008-2012

### Résumé

La Polynésie française, conformément à la convention sur la diversité biologique, aussi appelée convention de Rio, se dote d'une stratégie de conservation de sa biodiversité afin de sauvegarder les espèces animales et végétales, marines, terrestres ou aquatiques qui participent à l'équilibre de ses écosystèmes et qui sont aussi source de nombreux services indispensables au développement durable de la Polynésie : tourisme, agriculture, pêche, perliculture, artisanat...

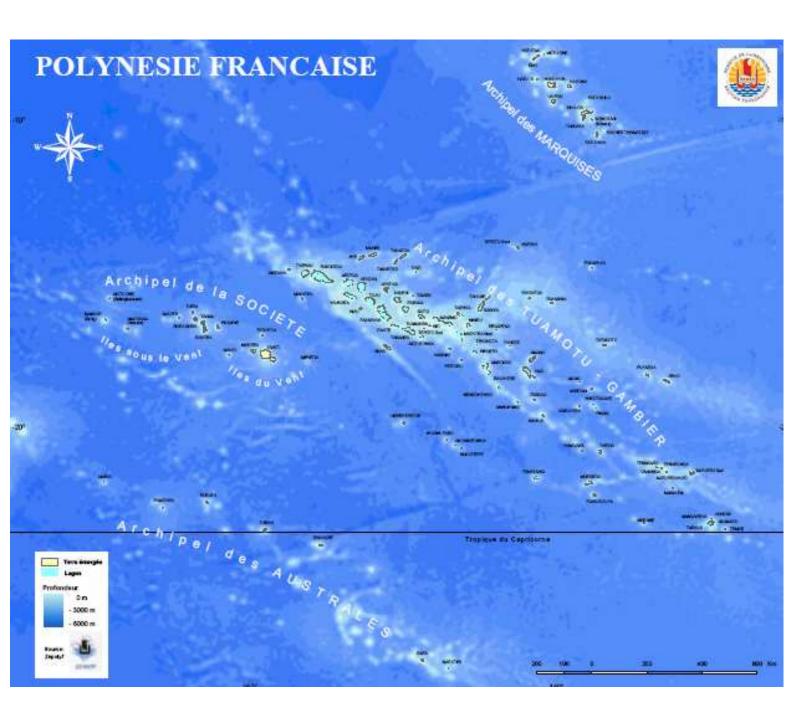
Une démarche participative, grâce à une large concertation, a permis de définir une stratégie de protection de la biodiversité de Polynésie française qui soit un reflet des enjeux locaux. Ainsi, plus d'une centaine d'organismes ont été sollicités lors d'ateliers de consultation menés dans les 5 archipels afin de prendre en compte leurs spécificités.

A la suite de ces consultations, une table ronde a été organisée sur la base des résultats obtenus lors des ateliers de concertation, afin de déterminer les priorités à prendre en compte dans cette stratégie.

L'analyse des résultats de la concertation menée, associée aux données scientifiques récentes, a permis de structurer une stratégie pour la protection de la biodiversité, pour une durée de cinq années, autour des axes suivants :

- Mettre en oeuvre les moyens de gérer les espaces naturels protégés, notamment avec la création d'un conservatoire des espaces naturels et du littoral;
- Classer en espaces protégés les sites de conservation importants et prioritaires en Polynésie avec pour objectif de protéger 10 % du territoire terrestre et lagonaire en cinq ans;
- ➤ Poursuivre les acquisitions de données sur la biodiversité en soutenant notamment les inventaires écologiques;
- > Créer un observatoire de la biodiversité et des changements climatiques;
- Mener des actions spécifiques de sauvegarde d'espèces patrimoniales menacées et de lutte contre les espèces menaçant la biodiversité;
- ➤ Continuer à sensibiliser les élus, décideurs, politiques, responsables ainsi que le grand public à la nécessité de protéger la biodiversité ;
- Assurer un **financement durable** de la protection de la biodiversité.
- Réglementer **l'accès et le partage des avantages** issus de la biodiversité.

Cette stratégie sera adoptée par une loi du Pays, elle devrait permettre de limiter la perte de la biodiversité et de valoriser cette richesse. Elle sera prochainement traduite en plan d'action détaillé par le comité « Biodiversité 2008-2012 ».



2008-2012

« Les îles du Pacifique sont un paroxysme du concept de point chaud (« hot spot ») combinant haute originalité de la flore et de la faune et fortes pressions anthropiques » Comité français pour l'UICN, 2003

### I. Le contexte général de la Polynésie française

### A. Un isolement géographique fort

La Polynésie française est située dans le Pacifique sud à **plus de 5 000 km des côtes continentales** les plus proches (5 900 km de l'Australie et 6 500 km des Etats-Unis). C'est cet isolement qui a favorisé la formation d'espèces endémiques (phénomène de spéciation). Les îles polynésiennes sont ainsi de véritables laboratoires naturels de l'évolution.

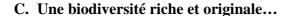
# B. Une constellation d'îles dispersées sur une surface océanique grande comme l'Europe

La Polynésie française se compose d'environ 120 îles (atolls, atolls soulevés ou îles volcaniques) ce qui la place au **premier rang, en nombre d'îles, des collectivités d'outre-mer** (**COM**). La surface totale de terres émergées n'atteint cependant que 3 520 km<sup>2</sup>.

Les îles sont dispersées sur une **zone économique exclusive d'environ 5,5 millions de km²** réparties entre le 7° et le 35 ° de latitude et le 134° et le 154 ° de longitude.

Elles sont réparties sur 5 archipels : L'archipel de la Société, composé des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent, l'archipel des Marquises, l'archipel des Australes, l'archipel des Tuamotu et l'archipel des Gambier.

La variété géomorphologique et climatique, la diversité des écosystèmes et des habitats confèrent ainsi à la Polynésie française son caractère unique au regard de la biodiversité.





La flore et la faune terrestres de Polynésie française comptent ainsi parmi les taux d'endémisme les plus élevés :

. près de 60 % pour les végétaux (900 espèces végétales indigènes dont 570 endémiques) et atteignant 70 % si l'on ne considère que les plantes à fleurs,

. 100 % d'endémisme pour certains genres de mollusques et d'insectes,

2008-2012

- . Certains taxons sont ainsi de véritables exemples de spéciation explosive ou radiation évolutive (escargots Partulidés ou Endodontidés, par exemple),
- . 4 zones d'endémisme pour les oiseaux dont une trentaine de formes sont endémiques à la Polynésie orientale, plus de 27 espèces nicheuses et 20 espèces migratrices. Le nombre d'oiseaux de mer est d'ailleurs l'un des plus élevé des régions tropicales...



Le milieu marin, avec ses 12 800 km de récifs et lagons renferme une des plus grandes diversités géomorphologiques récifales des COM.

Les flore et faune sous-marines sont relativement bien représentées (plus de 800 espèces de crustacés, 170 espèces de coraux, au moins 425 espèces d'algues indigènes, etc.) malgré leur éloignement du centre indo-malais de diversification des espèces.

### D. ... mais extrêmement vulnérable et menacée

Les espèces insulaires ayant une aire de répartition réduite et des populations de faible effectif, sont ainsi plus vulnérables au risque d'extinction que les espèces continentales. Certaines espèces montrent également une plus faible compétitivité.

### Le nombre d'espèces menacées est préoccupant :

- . plus de 142 plantes sont considérées comme rares, vulnérables ou menacées selon les listes rouges de l'IUCN (2003) ;
- . plus de 68 espèces de mollusques sont éteints dont 56 des 61 escargots arboricoles du genre *Partula*. ;
  - . 70% des oiseaux terrestres endémiques sont menacées...
- La Polynésie française est la COM comportant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales éteintes ou menacées de toutes les collectivités françaises d'outre-mer<sup>1</sup>.

Les principales menaces pesant sur la biodiversité sont :

- la destruction, la fragmentation et la régression des habitats (forêts, zones humides littorales) sous la pression urbaine
- l'invasion par des espèces introduites (plantes, mammifères, insectes, poissons d'eau douce...)
- la surexploitation de certaines espèces (tiare apetahi, tortue, santal, corail, requins...)
  - la pollution (particulièrement pour le milieu lagonaire et les eaux douces)



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> « Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer », Olivier Gargominy, Comité français UICN, collection Planète nature, 2003

2008-2012

- les remblais notamment sur le littoral et le récif frangeant
- les extractions de soupe de corail
- le changement climatique global (montée du niveau des eaux, augmentation de la température, risque accru de cyclones) ...

### E. Une compétence du pays

La protection de l'environnement est une compétence de principe de la Polynésie française depuis le statut d'autonomie interne de 1984.

Le texte fondateur sur la protection de la nature a été adopté en 1995 (délibération relative à la protection de la nature n° 95-257 AT du 14 décembre 1995<sup>2</sup>).

Ce texte traite notamment des espaces naturels protégés, de la protection de la faune et de la flore et des espèces menaçant la biodiversité

Il définit en outre les notions de diversité biologique (ou biodiversité) et d'écosystèmes.

La délibération sur la protection de la nature a été intégrée au récent code de l'environnement de la Polynésie française.

Des arrêtés pris en application de cette législation précisent les listes d'espèces (protégées et menaçant la biodiversité) et les espaces protégés.

D'une manière générale, les outils législatifs et réglementaires sont globalement satisfaisants, bien que pouvant être complétés, notamment en ce qui concerne le prélèvement de ressources naturelles et le bio-piratage.

### F. Des difficultés de protection sur le terrain

Si la législation prévoit bien la possibilité de protéger les espaces et les espèces menacées, et qu'en majeure partie ces éléments sont traduits en termes réglementaires, l'application de ces

dispositions reste difficile.

Les pouvoirs publics locaux n'ont pas, jusqu'à présent, mis en oeuvre les moyens humains, financiers et techniques suffisants pour mener à bien la mission de protection de la biodiversité.

Les difficultés sont nombreuses, d'une part, le nombre d'îles à considérer est important (120), les

nombre d'îles à considérer est important (120), les inventaires sont donc nécessairement longs et difficiles à organiser ainsi que les actions de gestion sur le terrain; la dispersion de ces nombreuses îles complique encore la tache si l'on considère les

grandes distances à parcourir pour se rendre dans ces îles ainsi que la fréquence de leur desserte ; les surfaces considérées sont faibles et nécessitent donc un investissement important lorsqu'on rapporte celui-ci à la surface protégée ; enfin la forte pression démographique et la difficulté de maîtrise foncière (problème de l'indivision) constituent des obstacles supplémentaires.

Mais le principal problème relève du **financement des actions de conservation**. Jusqu'à présent, aucun personnel administratif ou relevant d'un organisme tiers n'était entièrement dédié

-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir les textes relatifs à la biodiversité en Polynésie en annexe

2008-2012

à la conservation de la biodiversité. Il n'existe pas encore de structure centrale ni de relais local formalisé et les moyens techniques sont limités.

Ce même problème de fond se pose concernant le contrôle aux frontières, premier rempart pour limiter l'entrée d'espèces potentiellement menaçantes pour la biodiversité.

Cependant, une politique volontaire de protection de la biodiversité s'est mise en place depuis 2005 et cette stratégie en est une des premières pierres, marquant un tournant notable dans ce domaine.

### **G.** Un inventaire encore incomplet

Malgré les efforts soutenus du Pays en matière d'inventaires écologiques ces dernières années, coordonnés par la délégation à la recherche, ceux-ci restent encore incomplets selon les zones géographiques ainsi que pour certains taxons (insectes terrestres, mollusques terrestres et marins notamment).

De plus, la Polynésie est confrontée a une difficulté particulière de collecte des éléments concernant sa biodiversité. De nombreuses données sont disséminées dans différents organismes métropolitains, et étrangers (muséum notamment), et il semble important que le Pays sollicite la restitution de ces études et bases de données afin d'en disposer et d'en valoriser le contenu.



### H. Le besoin de centraliser l'information

La connaissance de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes est indispensable à une gestion maîtrisée et durable du développement. La cartographie des données issues des inventaires et autres sources de connaissance devient un outils indispensable d'aide à la décision pour un développement durable.

Le besoin de disposer d'une banque de données fiables, par le biais d'un observatoire de la biodiversité par exemple, devient de plus en plus pressant, à la fois pour l'usage du gouvernement comme outil d'aide à la décision, mais aussi dans le but de fournir différents niveaux d'informations aux bureaux d'études et au public notamment.

Le projet d'observatoire de la biodiversité et des changements climatiques est activement soutenu par le Ministère du développement durable et sera conduit par un comité de pilotage dont la mise en place est d'actualité.

### II. Etats des milieux naturels et de la biodiversité

L'état de la biodiversité de Polynésie française a été développé dans le document « Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer », Comité français UICN, collection Planète nature, 2003<sup>3</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> voire annexe « Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer »

En voici une synthèse :

### A. Biodiversité marine

Flore sous-marine	425 espèces d'algues indigènes (2 endémiques)
	disparité de richesse d'un archipel à l'autre
Coraux	48 genres et 170 espèces
Mollusques	1500 espèces inventoriées, 20 % d'endémisme
	aux Marquises
Crustacés	800 espèces, quelques espèces endémiques
Ascidies	92 espèces recensées (39 nouvelles pour la
	science)
Poissons	800 espèces inventoriées
Reptiles	1 serpent marin, 3 tortues marines
Mammifères	11 espèces de dauphins, 4 baleines



2008-2012

#### B. Biodiversité terrestre

Plantes vasculaires	893 espèces indigènes dont 554 espèces
	endémiques ; taux d'endémisme de 58 %
Mollusques	320 espèces décrites, endémisme de 100 %
	véritable laboratoire d'étude sur la spéciation
Crustacés	20 espèces de crustacés décapodes d'eau douce,
	12 décapodes indigènes terrestres dont le kaveu
Insectes	625 espèces décrites, pour plusieurs genres
	100% d'endémisme, données très parcellaires
Poissons d'eau douce	33 espèces indigènes, dont 14 endémiques
Amphibiens	Aucune espèce
Reptiles	10 espèces de scinques et geckos indigènes
Oiseaux	31 espèces terrestres

Ces tableaux illustrent la richesse et l'originalité de la biodiversité polynésienne. Cette dernière représente aussi un enjeu socio-économique considérable pour la Polynésie.

### III. Les enjeux

### A. La biodiversité au cœur du développement

Les enjeux de la conservation de la biodiversité en Polynésie sont multiples, et concernent notamment les aspects économiques et culturels.

En effet, **l'économie du pays repose principalement sur ses ressources naturelles** : tourisme, pêche, perliculture, agriculture, artisanat, valorisation de substances naturelles...

L'enjeux culturel est aussi primordial car les ressources naturelles et matières premières se révèlent le fondement de la culture polynésienne, des moyens de subsistance et de créativité de l'homme et notamment de son artisanat.

La biodiversité a aussi permis le développement :

- d'usages et coutumes (bois de construction, plantes alimentaires, médicinales (raau), pêche de subsistance...
- de pratiques et outils traditionnels (méthodes culturales, gestion des milieux : «rahui » et « tapu », calendrier lunaire...), ainsi que
- de légendes et croyances.

La biodiversité constitue également un atout majeur du **cadre de vie polynésien**, de ses paysages et de son image, fer de lance de son tourisme mais aussi fondement de la vie quotidienne locale.

2008-2012

Enfin, les enjeux relatifs à la bio-sécurité sont complexes et retentissent notamment au niveau de la santé, de l'agriculture, de la perliculture...

Ainsi, outre un potentiel économique évident, cette richesse biologique possède une grande valeur scientifique, écologique, culturelle, esthétique et patrimoniale. Elle constitue donc un atout très important pour le développement durable de la Polynésie française.

### B. Protéger une biodiversité d'importance mondiale



L'enjeu écologique est de taille puisque, selon Conservation International, la Polynésie française fait partie de l'un des 25 points chauds de la biodiversité au monde (« hot spot » de la Polynésie-Micronésie). Elle comporte près de 20 % des atolls dans le monde et certains des principaux stocks de pêche encore préservés.

La richesse écologique de la Polynésie résulte notamment de la combinaison de trois facteurs :

- sa situation en zone intertropicale;
- le caractère insulaire à l'origine d'un haut niveau d'endémisme ;
  - sa situation dans un point chaud de biodiversité.

La combinaison de ces facteurs aboutit à des concentrations étonnantes d'espèces endémiques. Ainsi **l'île de Rapa** (archipel des Australes) est **un des lieux de** 

**spéciation explosive les plus extraordinaires au monde**, elle héberge au moins 300 espèces animales et végétales endémiques sur une surface de 40 km².

La Polynésie abrite également des forêts tropicales humides de montagne (forêts de nuage) particulièrement riches en espèces endémiques (archipels de la Société, des Marquises et des Australes) mais sur lesquelles reposent de fortes menaces : régression de l'habitat et espèces envahissantes principalement.

Les menaces qui pèsent sur les récifs coralliens sont nombreuses (pollutions, remblais, extractions...) pourtant ils constituent une ressource traditionnelle de base pour les populations locales et sont aussi d'importance mondiale dans le fonctionnement global des océans.

### C. Tenir compte des risques particuliers aux îles

Les écosystèmes complexes de la Polynésie française s'avèrent particulièrement fragiles en raison de leur **isolement**, **leur faible aire de répartition et leur capacité réduite à résister à des phénomènes de compétition et prédation**.

La nature des sols, la topographie, les aléas naturels et l'exposition aux changements climatiques sont autant de facteurs qui participent à la fragilité de la biodiversité.

2008-2012

Mais c'est aussi au regard d'un développement considérable et récent des activités humaines que cette biodiversité est menacée.

La perte de biodiversité dans les îles de Polynésie française entraîne en conséquence un impact non seulement écologique mais aussi économique et social sans précédent.

### IV. Les axes prioritaires

Afin de définir les axes prioritaires d'une stratégie de conservation de la biodiversité polynésienne, une large phase de concertation a été menée pour une démarche participative et afin que cette stratégie soit un reflet fidèle des enjeux locaux.

### A. Une très large consultation

#### 1. Les ateliers de consultation

Plus d'une centaine d'organismes ont été sollicités lors d'ateliers de consultation : les services administratifs, les associations, les bureaux d'études, les représentants des secteurs socio-économiques, les organismes de recherche, l'assemblée de Polynésie française, le conseil économique, social et culturel, les maires ainsi que 15 experts scientifiques<sup>5</sup>.

Des consultations dans les 5 archipels ont été effectuées et montrent une hétérogénéité prévisible dans les constats et besoins. Un récapitulatif des projets<sup>6</sup> et thèmes<sup>7</sup> compilés lors de ces réunions est joint au présent document. Les niveaux de propositions et préoccupations sont assez variés en relation avec l'hétérogénéité de perception des enjeux relatifs à la biodiversité.

#### 2. La table ronde

A la suite de ces consultations, une table ronde a été organisée sur la base des résultats obtenus lors des ateliers de concertation afin de déterminer les priorités à prendre en compte dans cette stratégie. 80 personnes ont donc travaillé sur les huit thèmes suivants issus des consultations précédentes :

- Gérer les espaces naturels protégés ;
- Protéger les espèces menacées et lutter contre les espèces envahissantes ;
- Mobiliser tous les acteurs ;
- Améliorer la prise en compte politique ;
- Former, informer, éduquer et communiquer ;
- Réglementer ;
- Promouvoir traditions et savoirs culturels ;
- Développer la connaissance scientifique.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> voir annexe « les organismes sollicités »

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> voir annexe « les organismes sollicités »

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> voir annexe « les projets »

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> voir annexe « les thèmes »

2008-2012

#### 3. Les résultats

A l'issue des travaux de la table ronde, une synthèse par thème a permis de définir les priorités suivantes :

### a) Gérer les espaces naturels protégés

- 1. Désigner des sites pilotes par archipel et par écosystème
  - Favoriser les sites déjà identifiés, classés et où la maîtrise foncière est assurée
- 2. Intégrer les zones protégées dans les PGA et les PGEM

Assurer une meilleure diffusion de l'information

- 3. Gestion participative:
  - 3. 1. Structure de gestion par site qui comprend:
  - un comité de pilotage local : association, parties prenantes et communes (orientation, objectif, zonage...)
    - une structure de gestion
  - 3.2. Mise en place d'un comité scientifique général des espaces protégés
- 4. Assurer le financement par :
  - -des taxes spécifiques
  - -des recettes éco-touristiques et produits dérivés
  - -des gestionnaires privés / publics
- 5. Création d'un conservatoire
  - affectation des propriétés domaniales
  - acquisition des nouvelles propriétés
  - assurer son financement

# b) Protéger les espèces menacées et lutter contre les espèces envahissantes

- 1. Assurer le financement de la protection des espèces menacées
- 2. Assurer la protection des espèces les plus menacées (faire une liste des espèces les plus menacées et réaliser une cartographie)
- 3. Etablir un plan de conservation des espèces les plus menacées et des espèces protégées
- 4. Prévenir l'introduction d'espèces envahissantes (chiens, chats, rats, plantes, insectes...) en particulier sur les îlots préservés
- 5. Lutter contre les espèces envahissantes et gérer le bétail errant (chèvres, chevaux, bovins...)
- 6. Réhabiliter les sites (lutte ou éradication des espèces envahissantes) et favoriser les espèces indigènes et endémiques
- 7. Multiplier les espèces indigènes ou endémiques, dont les plus menacées en priorité
- 8. Etablir des populations de secours dans des sites adéquats

remarque : le thème 8 « communiquer, informer et éduquer » est prioritaire et transversal aux autres thèmes.

2008-2012

#### c) Mobiliser tous les acteurs

- 1. Responsabiliser la sphère publique
- 2. Gérer et diffuser de l'information
- 3. Développer les personnes relais (aménageur, association, administration, école...)
- 4. Favoriser la découverte de l'environnement (par le grand public)

### d) Améliorer la prise en compte par les politiques

- 1. Cohérence des actions gouvernementales, régionales, nationales et internationales
- 2. Démarche participative pour tous les grands projets
- 3. Vérification et analyse des projets par le ministère du développement durable
- 4. Développer les outils de gestion de la biodiversité
- 5. Renforcer les moyens d'application de la réglementation (police de l'environnement...)

### e) Former, informer, éduquer et communiquer

- 1. Créer des outils pédagogiques en relation avec l'élaboration de programmes scolaires et de référentiels de connaissances
- 2. Former les enseignants et les personnes ressources (formateurs de formateurs)
- 3. Sensibiliser tous les acteurs : élus, associations, parents, enfants, sphère privée
- 4. Communiquer : définir une stratégie de communication

#### f) Réglementer

- 1. Droit comparé des réglementations environnementales (étudier et adapter)
- 2. Mettre en place une « brigade verte » de gardes-nature
- 3. Assermenter des agents pour réprimer les infractions

### g) Tradition et savoirs culturels ... ou l'homme et la biodiversité

- 1. Protéger le patrimoine naturel et culturel
- 2. Exploiter les ressources sur la base des calendriers lunaires
- 3. Utiliser le « tapu » (interdiction ) et le « rahui » (autorisation séquentielle d'exploitation, qui profite à la communauté plutôt qu'à l'individu)
- 4. S'appuyer sur la population locale et plus particulièrement sur des personnes ressources

### h) Développer la connaissance scientifique

### 1. Objectifs

Inventaires (habitats, espèces et gènes)

Observatoire (suivi des espèces et des ressources naturelles)

Recherche Appliquée

Bio-sécurité (maladies, espèces envahissantes...)

Valorisation (amélioration végétale et meilleure exploitation, utilisations traditionnelles)

2008-2012

### 2. Moyens

Réseau de données

- Système d'Information Géographique
- Bases de données
- Conventions d'échange et partage

Formation scientifique locale

### B. Les documents complémentaires relatifs à la biodiversité

Des documents relatifs à la conservation de la biodiversité ont déjà été rédigés. Les principaux documents de référence utilisés ont été les suivants :

- 1. Les sites de conservation importants et prioritaires en Polynésie française ; (Délégation à la recherche)
- 2. Les axes prioritaires d'une stratégie pour la biodiversité ; (Conservation International)
- 3. Plans de conservation pour les plantes menacées et/ou protégées en Polynésie française ; (Délégation à la recherche et Service du développement rural)
- 4. Actes du séminaire IFRECOR Tahiti, octobre 2005;
- 5. Les assises de la recherche dans le Pacifique, Nouméa, août 2004
- 6. Une stratégie pour les oiseaux et les hommes en Polynésie française; (association Manu)
- 7. Principaux enjeux de la biodiversité ; (CRIOBE)

### V. Un nécessaire financement ...durable

« Il existe une disproportion entre la richesse exceptionnelle de la biodiversité de l'outre-mer et les moyens scientifiques, budgétaires, et institutionnels disponibles pour assurer sa conservation »

Rapport de l'OCDE sur les performances environnementales de la France, 2005



Il semble peu raisonnable de penser que la Polynésie puisse assurer seule le financement de la protection de sa biodiversité, elle doit donc se tourner vers des partenaires nationaux, européens, régionaux et internationaux, publics, non gouvernementaux voire privés.

Elle doit cependant assumer la responsabilité de cette conservation et consacrer une part importante de son budget à la

2008-2012

conservation de la biodiversité.

Ainsi, depuis 2005, une nouvelle et ambitieuse énergie est donnée à la protection de la biodiversité en Polynésie française.

Le Gouvernement a alloué à la biodiversité, dans son budget 2006, 194 millions CFP pour la biodiversité répartis en 50 millions pour l'observatoire de la biodiversité et des changements climatiques, 54 millions pour la protection et la gestion des espèces et 90 millions pour la gestion des espaces naturels. Cela représente un effort financier important inédit pour la Polynésie française.

Précédemment, les niveaux d'intervention sur ces actions étaient d'une vingtaine de millions.

### VI. Conclusion : Les priorités à court terme

Il ressort de l'analyse des résultats de la concertation menée et des documents et études relatifs à la biodiversité, que la stratégie pour la conservation de la biodiversité en Polynésie française se concentrera pour les 5 prochaines années sur les points suivants :

- Mettre en oeuvre les moyens de gérer les espaces naturels protégés : conservatoire des espaces naturels et des littoraux ;
- Classer en espaces protégés les sites de conservation importants et prioritaires en Polynésie : objectif protéger 10 % du territoire terrestre et lagonaire ;
- **Poursuivre les acquisitions de données** : soutenir les inventaires écologiques...;
- Créer un observatoire de la biodiversité et des changements climatiques : base de données géo-référencées et suivi d'indicateurs de la biodiversité ;
- Mener des actions spécifiques de sauvegarde d'espèces patrimoniales menacées et de lutte contre les espèces menaçant la biodiversité;
- Continuer à sensibiliser les élus, décideurs, politiques, responsables et le grand public
   à la nécessité de protéger la biodiversité;
- Assurer un financement durable de la protection de la biodiversité ;
- Réglementer l'accès et le partage des avantages issus de la biodiversité.

2008-2012

Ces axes stratégiques ne sont pas indépendants et certaines actions en découlant seront transversales.

Les priorités volontairement synthétiques de cette stratégie serviront de référence pour la conception du plan d'action biodiversité de la Polynésie française.

Par ailleurs, le comité « **Biodiversité 2008-2012** » sera créé afin de proposer le plan d'action, assurer son suivi et son évaluation. Ce comité sera aussi chargé de proposer la prochaine stratégie quinquennale de protection de la biodiversité. Une démarche participative de consultation sera menée pour l'adoption à la fois du plan d'action et la définition de la stratégie quinquennale suivante.

